

Conditions Générales de Ventes

Toute commande ou utilisation des services de VELOCONNECT SARL implique de plein droit l'acceptation totale et entière des présentes conditions générales d'exécution des opérations de courses et de tarifs, sans réserve ni clause contraire. Les présentes conditions générales de vente ne peuvent être modifiées par des stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du client, les documents de transport ou dans ses propres conditions générales.

1- Service

VELOCONNECT SARL est une société de transport qui assure son service avec comme seul moyen de transport le vélo. VELOCONNECT SARL garantit le transport des marchandises depuis l'acceptation de l'envoi et sa prise en charge par le coursier, jusqu'au moment de sa livraison finale au destinataire.

L'acceptation sans réserve de l'envoi par le destinataire matérialisée par l'apposition de sa signature et de son cachet commercial, sur le document constatant la livraison, atteste de la bonne exécution du service, valant décharge de la responsabilité de VELOCONNECT SARL.

2 – Colis acceptés

VELOCONNECT SARL effectue toutes les livraisons à l'exception de celles pouvant porter atteinte à la sécurité des coursiers de la société.

Dans ces conditions, VELOCONNECT SARL se réserve le droit de refuser toute course qui irait à l'encontre de ces dispositions, et ce y compris après la prise de commande, si le coursier n'obtient pas la garantie que le colis, objet de la course, est conforme aux présentes conditions générales.

En tout état de cause, la responsabilité de VELOCONNECT SARL ne saurait être engagée quant au contenu des plis et colis transportés et en cas de non-respect de la législation en vigueur.

3 - Délais

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et correspondent à des conditions de climat et de circulation normales. En aucun cas VELOCONNECT SARL ne pourra être tenue responsable d'un retard dû à l'obligation de respecter la réglementation routière ou dû à des événements paralysant l'activité économique tels que la grève, les barrages routiers, les manifestations sur la voie publique, les troubles sociaux et politiques ainsi que les intempéries rendant inutilisable le moyen de transport, telles que le verglas, la neige, les inondations ou encore les tempêtes de vent.

En cas de survenance de ces événements et s'ils sont connus au moment de la prise de la commande, VELOCONNECT SARL s'engage à prévenir le client des perturbations possibles voire de l'impossibilité d'exécution de ses services.

En cas de survenance de ces événements, VELOCONNECT SARL se réserve le droit de ne pas pratiquer ses délais « urgents ». Dans un tel cas, VELOCONNECT SARL s'engage à prévenir le client dès la prise de commande de la course.

4 – Zones de livraison

VELOCONNECT SARL garantit ses services sur la totalité de la commune de Besançon, matérialisée par le code postal 25000, VELOCONNECT SARL peut également assurer ses services dans les communes directement limitrophes à Besançon, mais se réserve le droit de refuser ou reporter la course si son activité régulière devait pâtir de son acceptation. Dans un tel cas, VELOCONNECT SARL s'engage à prévenir le client dès la prise de commande.

5 – Tarifs

VELOCONNECT SARL applique une grille tarifaire qui tient compte de la zone de livraison, du délai demandé et du poids/volume du colis. Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande et sont libellés en euros et hors taxes. Ils sont majorés du taux de TVA applicable au jour de la livraison. Les tarifs sont communiqués à chaque commande, ou notifiés sur le devis accepté par l'expéditeur en cas de course régulière ou de tournée.

La commande annulée avant la prise en charge du colis par le coursier sera facturée à cinquante pour cent du prix de la course qui aura été convenu à la prise de la commande. En cas d'annulation de la commande après la prise en charge de l'objet par le coursier, la course reste facturée en totalité.

6 – Paiement

Le paiement s'effectue au comptant dans un délai de 15 jours suivant la réception de la facture, par chèque ou par virement sauf stipulation contraire écrite.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services réalisés, l'acheteur doit verser à VELOCONNECT SARL une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter du premier jour de retard sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6 – Assurance

VELOCONNECT SARL a contracté une assurance (obligation légale) auprès d'une compagnie d'assurances. VELOCONNECT SARL garantit sa Responsabilité Civile Contractuelle vis-à-vis de la marchandise transportée selon les clauses du contrat type moins de 3 tonnes, quelle que soit la valeur réelle de la marchandise. Ces limites de responsabilité sont calculées en fonction du poids de la marchandise et limitées à 23 € du Kg par objet avec un maximum de 750 € par colis.

Cette responsabilité prend effet depuis la prise en charge du pli ou colis, jusqu'à sa complète livraison au destinataire, matérialisée par la signature du bon de livraison.

VELOCONNECT SARL n'est cependant pas responsable des dommages, avaries ou pertes survenues aux marchandises du fait de leur vice propre ou d'un emballage défectueux. Le client doit prendre toutes les dispositions nécessaires d'emballage et de protection afin que le transport s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

VELOCONNECT SARL se dégage également de toute responsabilité quand au contenu des plis transportés notamment en cas de transport de marchandises illégales ou au cas où la nature de la marchandise ne peut faire l'objet d'un transport ou s'oppose à un transport en vertu d'une réglementation en vigueur.

7 – Engagements du client

Le client doit prendre toutes les dispositions nécessaires d'emballage et de protection afin que le transport s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Toute réclamation, quelle que soit sa nature, devra être confirmée dans les trois jours qui suivent la livraison par lettre recommandée à notre siège social :

VELOCONNECT SARL
4B place de Lattre de Tassigny
25000 Besançon

Le client s'engage à fournir aux coursiers des informations valides permettant la prise en charge et la livraison des colis (des adresses exactes, digicodes, interphones) et s'assurer que l'expéditeur et le destinataire seront présents à ces adresses afin de délivrer et réceptionner les colis. Tout retard dû à des instructions et déclarations erronées du client ne peut engager la responsabilité de VELOCONNECT SARL quant au non-respect des délais.

En cas d'absence du destinataire, ou si l'adresse d'expédition est erronée, le colis est systématiquement retourné à l'expéditeur, moyennant une nouvelle facturation. VELOCONNECT SARL s'engage à informer son client par téléphone en cas de problème de livraison qui pourrait survenir durant son déroulement.

8 - Force majeure

La responsabilité de VELOCONNECT SARL ne pourra pas être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

9 - Attribution de juridiction

À défaut de résolution amiable tous les litiges pouvant naître de l'exécution de nos livraisons seront soumis au tribunal de commerce de Besançon.

Fait à Besançon, le

VELOCONNECT SARL
Représentée par son gérant.....

Le client
.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »